

De : Éric David <edavid@sarrazinplourde.com>

Envoyé : 17 décembre 2021 14:39

À : Dubois, Véronique <veronique.dubois@regie-energie.qc.ca>

Cc : Fréchette, Yves <frechette.yves@hydroquebec.com>; Sylvain Lanoix (<slanoix@duntonrainville.com>

<slanoix@duntonrainville.com>; Steve Cadrin (<scadrin@dhcavocats.ca> <scadrin@dhcavocats.ca>;

'aturmel@fasken.com' <aturmel@fasken.com>; Me Dominique Neuman (<energie@mlink.net> <energie@mlink.net>

Objet : R-4167-2021

Chère consoeur,

Hier la formation m'a demandé de confirmer si un huis clos sera requis pour la plaidoirie concernant les dépassements de coûts pour le projet Micoua-Saguenay et de confirmer qui y participerait. J'ai donc vérifié auprès des trois autres procureurs ayant participé au huis clos jusqu'à ce jour et les trois m'ont indiqué qu'ils seront en mesure de faire leurs représentations sur ce sujet dans l'audience publique. Cependant, le soussigné aura besoin d'un huis clos pour cette partie de la plaidoirie. Je crois que Mes Lanoix, Turmel et Cadrin souhaitent néanmoins assister à ce huis clos.

Selon le calendrier en place, je suis sensé plaider mardi matin. Je suggère donc que je passe en premier mardi matin avec la partie confidentielle de ma plaidoirie (dépassements) pour ensuite enchaîner avec la partie publique (le MRI). Les autres plaidoiries publiques suivront par la suite.

Aussi, pour fin de clarification, je comprends que Me Cadrin a demandé de plaider le mardi et que Me Lanoix devancera sa plaidoirie à lundi (en remplacement de Me Cadrin). Si tel n'est pas le cas, je demanderais aux procureurs concernés de se manifester.

Salutations cordiales,

ÉRIC MCDEVITT DAVID

Avocat / Associé | Lawyer / Partner

edavid@sarrazinplourde.com

Tel: 514 360-0186



485, rue McGill, bureau 500
Montréal (Québec) H2Y2H4

Tel: 514.360.4350
Telec: 514.845.6441

<https://www.sarrazinplourde.com/>



Ce message est destiné uniquement aux destinataires dûment nommés. Il peut contenir de l'information privilégiée ou confidentielle ou encore de l'information exécutive. Si vous n'êtes pas un destinataire dûment nommé de diffuser ce message ou d'en faire une copie. Si vous n'êtes pas un destinataire dûment nommé ou un employé ou mandataire ou un agent responsable de la livraison de ce message, vous ne devez pas divulguer le contenu de ce message à d'autres personnes, ainsi que toute copie qui peut en avoir été faite. Avertissement :Le courriel qui n'est pas chiffré comme il se doit peut ne pas être protégé.

This message is intended only for the named recipients. This message may contain information that is privileged, confidential or exempt from disclosure under applicable laws. If you are not a named recipient or an employee or agent responsible for delivering this message to a named recipient, please notify us immediately, and permanently delete this message and any copies.